Châteaudun. Ce fut en 1632 qu'elle fit cet établissement, après avoir été successivement prieure de Boiseclan, qui dépend de l'abbaye de Saint-Avit, et de la Fidélité de Saumur, d'où elle fut transférée à Angers. Le couvent de la Fidélité de Saumur n'existe plus : par lettres patentes de 1747, il a été réuni à celui d'Angers, qui jouit de ses biens, et dans lequel on a transféré les religieuses.

MONASTÈRE DE SAINTE-CATHERINE OU L'ORATOIRE DE LA TOUR II est occupé par des Bernardines, c'est-à-dire par des religieuses de l'ordre de Citeaux, qui suivent la règle de saint Benoît. Il fut établi le 13 octobre 1637. Sept religieuses professes, venues de l'abbaye du Perray, composèrent d'abord la communauté. Six cents livres de rente annuelle et perpétuelle, léguées par Mlle de la Rivière de Goubiz, qui en est la fondatrice, composaient alors tous les revenus de cette maison; ils se sont accrus depuis par les bienfaits et le travail manuel des religieuses. Le prieuré de cette maison est à la nomination de l'Abbé de Citeaux. L'aumônier est un religieux que l'Abbé envoie et révoque à son gré.

LES PÉNITENTES

Cette maison a été établie en 1640 par quelques personnes pieuses, pour servir de refuge et de lieu de pénitence aux femmes et filles de mauvaises vie. Claude de Rueil, évêque d'Angers, a fait pour cette maison quelques règlements fort sages, et Henry Arnauld son successeur, lui accorda des aumones considérables, et fit avec les religieux de Saint-Nicolas, qui avaient une maison considérable en ville, un échange, pour leur procurer un asile commode. La maison est actuellement très étendue. Marguerite Deshaies, dite sœur Thérèse, a été la première supérieure de cet établissement, qui dès son principe a été confirmé par des lettres patentes, vérifiées et enregistrées au parlement de Paris.

MONASTÈRE DE LA VISITATION

Les religieuses qui l'habitent, sont d'un Ordre de filles et de femme veuves, institué en 1610 par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, dans la ville d'Annecy, en Savoie, pour visiter les malades et les soulager dans leurs besoins. Elles ne faisaient d'abord que des vœux simples et ne gardaient pas la clôture. Leur institut est absolument changé, et elles ne conservent plus que le nom de Filles de la Visitation. Les inconvénients qui peuvent menacer un ordre sans vœux et sans cloître, déterminèrent saint François de Sales à ce changement. Urbain VIII approuva les nouvelles constitutions, qu'il avait dressées suivant la règle de saint Augustin. Ce saint fondateur n'exige pas beaucoup de modifications, afin que cet Ordre puisse servir d'asile aux personnes que l'âge ou les infirmités empêchent d'embrasser une règle austère. Le monastère qu'elles occupent à Angers fut établi, le 6 janvier 1636, par les soins de M. l'abbé Lanier, grand archidiacre de l'église d'Angers, qui, à la prière des habitants, fit un voyage de Paris pour conférer avec la sainte fondatrice. Elle lui accorda trois religieuses du couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, pour venir fonder un nouvel établissement. Deux autres reiigieuses de la communauté de Nantes vinrent se joindre